

**REPONSE DE MADAME VANINA BORROMEI  
A LA QUESTION DEPOSEE PAR MONSIEUR PIERRE GHIONGA  
AU NOM DU GROUPE « LA CORSE DANS LA REPUBLIQUE/ACORSICA INDÈ  
A REPUBLICA »**

**OBJET : Organisation de la viabilité hivernale sur les routes de Corse.**

Monsieur le conseiller,

Merci pour votre question qui va me permettre d'éclaircir certains points, à mon sens essentiels et c'est très bien que vous ayez pu les soulever.

Alors, la mise à plat de l'exploitation routière a débuté fin 2018 avec, bien sûr, la fusion de nos collectivités et s'est rapidement concentrée sur la viabilité hivernale (VH) avec la mission première d'organiser le Document d'Organisation de la Viabilité Hivernale, le DOVH dont vous parle et nous a permis également de mettre à plat un certain nombre d'infractions du travail qui étaient régulièrement relevées, faute d'organisation.

Le Président du Conseil exécutif a organisé un certain nombre d'ateliers qu'il a souhaité mettre en place. Dans ces ateliers il y avait et il y a encore des agents, ils sont animés par des spécialistes des routes, dont un groupe est consacré à la VH et qui nous permet également d'accompagner le déploiement du nouvel organigramme sur les infrastructures routières.

Cette étude comprend non seulement le partage de la formalisation avec toutes les subdivisions qui a été demandé dans les ateliers dédiés, et aussi le suivi, durant toute la période de VH, par un expert pour accompagner les unités opérationnelles.

Il est donc faux et assez inquiétant de sous-entendre une approche simpliste de préparation de la présente VH et à notre sens c'est tout au contraire, l'aboutissement d'un long travail partagé, devant permettre d'harmoniser des pratiques très différentes et la nécessité de professionnaliser, au sens noble, ce métier.

Alors, les différentes études ont mis en évidence qu'il fallait passer par l'introduction d'outils prédictifs, à commencer par la prise en compte de la météo. Cette prise en compte par les trois ex-collectivités, au niveau du CD2B n'était pas du tout utilisée, au niveau de la Collectivité Territoriale de Corse, mais vous savez peut-être le méconnaître, il y avait un DOVH prévu à cet effet qui n'a jamais été mis en place et pour l'ex CD2A, elle était prévue et très largement utilisée.

Le marché passé prévoyait bien entendu un accompagnement dans la formation de nos cadres pour l'utilisation de cet outil.

Alors, en quoi cela consiste ? Il s'agit chaque jour de définir la stratégie prévue pour le lendemain, suivant un circuit préétabli

Il n'y a pas d'amateurisme dans la mise en œuvre de ces procédures. Je pense qu'il est vraiment important de comprendre qu'aujourd'hui nous sommes toujours dans une phase d'organisation. Il y avait trois méthodes de travail à remettre dans les circuits, qu'on puisse harmoniser et que nos agents puissent tous travailler de la même manière et je suis assez surprise par cette remise en cause permanente et cette suspicion à laquelle nous devons faire face systématiquement. Et cette question orale en est la preuve. Elle fait suite, je crois cher collègue, à une mise en cause sur les réseaux sociaux, je parle de l'accident, alors même qu'il y a un rapport de gendarmerie qui est en cours, une enquête en cours et je crois que nous avons tous dans cette hémicycle, en tant qu'élus, un devoir de réserve envers nos agents, envers les personnes victimes de cet accident et je les salue, je les ai d'ailleurs contactés téléphoniquement pour avoir de leurs nouvelles puisque nous les connaissons. Mais je pense qu'il faut vraiment être vigilant surtout envers nos agents et respecter ce devoir de réserve.

Est-ce que l'on doit conclure qu'en cas d'évènements graves qui pourraient impliquer nos cadres ou nos agents, aucune confidentialité ne serait garantie. Est-ce que cela est normal ? Je vous pose la question et je trouve que la formulation est assez inquiétante. Nos cadres, nos agents méritent d'être rassurés dans l'exercice de notre mission, dans l'exercice de leur mission de service public et c'est un devoir que nous devons partager tous ensemble.

Un petit rappel, car je pense que vous, vous devez en être informés. Je pense qu'il est important que nos collègues le soient également, s'ils ne le sont pas déjà. Un petit rappel du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur les heures supplémentaires et sur le travail que nous avons eu à mener. Ce rapport précise, en ce qui concerne la période 2010 à 2013 « le système déclaratif actuellement pratiqué à la Collectivité, en l'absence de réel contrôle, explique l'augmentation de 109% des heures supplémentaires ». Le coût de ces heures est ainsi passé de 27 7000 euros en 2010 à 48 7000 euros en 2013, soit près de 76% d'augmentation. Cela peut représenter jusqu'à 62 % de la durée annuelle maximale en travail, ce qui signifierait que les agents concernés travailleraient plus de 12 heures par jour et n'auraient pas un jour de congé sur l'année.

Donc, je pense qu'il est important de comprendre d'où est partie aussi la nécessité de ce travail. Je pense qu'aucune révolution n'a été engagée. Il s'agit de l'application claire de directives pour tenir compte d'un contexte réglementaire général.

La sécurité de nos agents est également en jeu au-delà de la mission de service public que nous nous devons d'assurer et qu'ils assurent et je les salue de manière exceptionnelle.

Vous faites mention des deux patrouilles systématiques dans le document des OVH. Il n'y en a aucune mention, sachez-le.

Par contre, dans le DOPVH de l'ex-CTC, il était bien écrit que sur le circuit où apparaissent des risques de verglas localisés, je cite « l'intervention de la patrouille matinale de surveillance est conditionnée à la météo et à la spécificité du site ». Donc, effectivement cela est bien précisé, mais cela n'a jamais été pratiqué.

C'est pratiqué pour le ferroviaire effectivement, mais pas pour le routier, pour lequel les propositions ont été différentes.

Je pense qu'il faut rappeler à tous qu'aujourd'hui, nous sommes toujours dans une phase de construction. On s'est très largement inspirés du DOVH de la CTC qui précise que le PC neige de Corti dispose d'un service de météo-France créé expressément et spécifiquement pour la CTC qui donne les prévisions en permanence et mises à jour toutes les trois heures. Les interventions seront, c'est ce que disait le DOVH de l'ex-CTC, préparées respectivement la veille de chaque jour d'intervention, en fonction de ces bulletins météo.

Je pense qu'il faut quand même être raisonnables. Vous parlez du coût d'élaboration de ce document qui est un document essentiel. Le coût soyez-en sûr, est bien moins important que le coût d'une procédure pénale en cas d'accident, sans respect des règles de travail pour nos agents. Je pense donc, qu'il ne faut pas sombrer dans la démagogie. Il s'agit d'une harmonisation, d'une pratique, d'une professionnalisation. Nous accompagnons nos agents. C'est une discussion qui n'a pas été simple parce qu'il a fallu effectivement harmoniser trois méthodes de travail, je le disais et la météo est un outil, ici comme ailleurs, que toutes les organisations modernes intègrent.

Je crois cher collègue que si vous vouliez, aujourd'hui, apparaître comme un lanceur d'alerte, il aurait été vraiment opportun en terme de timing de le faire lorsque vous étiez Conseiller exécutif. On aurait sans doute gagné beaucoup de temps, beaucoup de sérénité et certainement fait un peu plus d'économies.

Je vous remercie Monsieur le Président. J'en ai terminé.